

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Transit D3E sur la commune principale de l'AIOT 1569 Avenue du Languedoc 66170 Saint-Féliu-d'Avall.

La référence de votre dossier est A-4-CKSPOVL2W et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 30/01/2024 à 10h59 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **0006601498**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

### Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

## Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **88356500400016**

Organisme : **NGEC**

Fonction : **PRESIDENT**

## Personne morale

N° SIRET **32693101100026**

Raison sociale **LINARES**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

## Adresse en France

**1569 Avenue du Languedoc**

**66170 ST FELIU D AVALL**

## Signataire

Qualité : **Président**

## Référent

Fonction : **Président Groupe VALOCAT et Gérant de LINARES**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Transit D3E**

Description des activités :

**La société LINARES du groupe VALOCAT est spécialisée dans la récupération et le recyclage de**

métaux ferreux et non ferreux ainsi que dans la dépollution de véhicules hors d'usage (VHU). Elle exploite à cet effet un site sur la commune de Saint-Féliu d'Avall autorisé depuis le 12 Septembre 1986 et qui dispose désormais d'un régime d'enregistrement pour les rubriques 2712 et 2713 des ICPE correspondantes. En Octobre 2019 la société a déclaré une unité de broyage de câble. La société a continué à faire évoluer son activité et l'adapter aux demandes des déchèteries communautaires avec la déclaration en 2020 d'une capacité de transit de flux de déchets provenant de déchèteries sous les rubriques 2714 et 2716 au régime de déclaration. L'établissement est sollicité régulièrement pour des flux de Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques et souhaite par conséquent pouvoir répondre à cette demande tout en étant en conformité avec la législation des ICPE en déclarant un volume de 120 m3 de capacité de transit.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **OUI**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## 4 - Localisation

### Localisation de l'installation

Adresse **1569 Avenue du Languedoc 66170 Saint-Féliu-d'Avall**

X : 680977

Y : 6175642

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

## Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2711	2711-2	Transit, regroupement ou tri de déchets d'équipements électriques et électroniques	Volume susceptible d'être entreposé 120 m3	DC	4 bennes de capacité 30 m3

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Une simple activité de transit/regroupement est prévue avec répartition si nécessaire en différents flux. Il n'est par conséquent pas prévu de flux de déchets particuliers.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

### Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Réseau d'extincteurs dont extincteurs sur roue de 50 kg**

### Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

### Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

### Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Non**

<b>Nom de l'autorisation ou de la déclaration</b>	<b>Date de dépôt</b>	<b>Organisme en charge de l'instruction</b>
Autorisation d'exploiter un atelier de stockage récupération et fonderie de métaux - Arrêté 5375 du 12/09/1986	15/10/1985	DRIRE Languedoc-Roussillon
Déclaration de broyage de câble - Déclaration du 01/10/2019	01/10/2019	DREAL Occitanie
Déclaration de transit de déchets recyclables et déchets en mélange non dangereux - Déclaration du 22/09/2020	22/09/2020	DREAL Occitanie

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)